



RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Adresse postale
16 rue Ausone
33000 Bordeaux

Tél.
05 56 81 63 89

Site
www.velo-cite.org

Courriel
contact@velo-cite.org

Facebook
Vélo Cité Bordeaux
Métropole

Date > Dimanche 04 octobre 2020

Lieu > Quai des sports à Bordeaux

**Horaires > Dépôt des vélos de 10h à 12h
Vente des vélos de 12h à 15h**

> **Pour les déposants**: Les dépôts seront autorisés de 10h à 12h sur le Quai des sports à Bordeaux.

> **Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche**. Les accessoires non fixes (antivol, pompe, casque...) seront refusés sauf en accompagnement d'un vélo.

> Une fiche de dépôt sera remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

> **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité** (CNI, Passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésitez à venir avec. **Attention** : pour la vente d'un vélo gravé (marquage BICYCODE), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage »

> Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.

> Dans le cadre de la vente, **10 % du prix revient à l'association**.

> **Chaque famille pourra déposer jusqu'à 3 vélos adulte maximum**.

> La fin de la vente a lieu à 15h

> Les invendus seront rendus gratuitement.

> **L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 16h, le jour même (dimanche 04 octobre 2020).**

Je soussigné avoir pris
connaissance du règlement et l'accepte

Le déposant

VÉLO N°